

Publié le 3 mars 2023

Action Coeur de Ville 2 : le volet « entrées de villes » s'engage sur 45 territoires

L'action conjointe de l'Etat et de la Banque des Territoires se déploie sur les territoires qui se sont portés volontaires pour expérimenter la montée en qualité et en mixité urbaine des secteurs de zones commerciales et de pavillons qui auréolent les agglomérations moyennes éligibles au programme Action Coeur de Ville. Le programme élargit ainsi son périmètre d'intervention, comme il avait commencé à le faire en accompagnant le programme des territoires pilotes de la sobriété foncière, mené avec le Puca.



« Chacun cherche sa friche », entend-on dans le milieu des foncières immobilières. L'obligation de diviser par deux la consommation foncière en extension urbaine, imposée par la trajectoire ZAN 2050, conduit tout naturellement à rechercher des fonciers déjà occupés à faire muter. Or, zones économiques et zones commerciales sont des territoires pleins de ressources. Ce n'est pas au hasard que CDC Habitat a créé avec la **Foncière de commerces Frey, un fonds commun pour développer de projets sur de tels territoires**, et que la filiale de la Caisse des Dépôts s'oriente vers la mutation de la ville existante. Le choix de cibler ces secteurs avait été validé au mois de novembre lors de l'annonce de la phase 2 d'Action Coeur de Ville, sur les conseils du préfet Rollon Mouchel-Blaisot, coordinateur d'ACV au sein de l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires.

Un soutien de 39 millions de l'Etat et de la Banque des Territoires

Il avait été proposé à l'ensemble des territoires labellisés Action Coeur de Ville, dans le cadre de la phase 2 du programme, de bénéficier d'un accompagnement renforcé pour requalifier leurs entrées de ville. Aujourd'hui, 45 collectivités territoriales se sont portées volontaires pour bénéficier d'un soutien méthodologique, technique, financier et, surtout, comme le demande la méthodologie choisie par Christophe Béchu, ministre de la Cohésion des Territoires, « adapté à chaque situation

locale ».

Un fonds de 24 millions d'euros est mobilisé pour la requalification des zones commerciales de périphérie afin de financer des projets concrets de réhabilitation. Ce fonds annoncé en novembre 2022, piloté par l'ANCT et la direction générale des entreprises, fait l'objet de 3 groupes de travail, copilotés, notamment, par Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, et Dominique Faure, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité.

A ce fonds s'ajoute une enveloppe de soutien de 15 millions d'euros, par la Banque des Territoires, en faveur de l'ingénierie pour repenser les entrées de ville afin de les embellir, de réinventer leurs paysages et de participer à leur renaturation.

Enfin, la Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) du ministère de Christophe Béchu accompagnera les collectivités, à travers des missions d'appui technique, pour permettre aux villes de mieux prendre en compte les entrées de ville dans les documents d'urbanisme et de tayer des projets architecturaux réussis. Dans cet ordre d'idées, les directions départementales des territoires (DDT), sous la tutelle du ministère de la Cohésion des Territoires, pourront mettre à disposition des collectivités volontaires des architectes conseils de l'État et des paysagistes conseils de l'État pour des prestations dédiées.

D'autres articles publiés sur la plateforme [Cadre de Ville](#) et accessibles aux seuls abonnés peuvent vous intéresser :

[Transition écologique : quelle formation pour les élus ?](#)

[« Nouveaux accords » expérimente « le futur des contrats de villes » à partir du terrain](#)

[Le ministère du Logement mobilise les crédits d'aide à la pierre non consommés](#)